



**Programme de surveillance disciplinaire de L'IIA &
Cas d'éthique anonymisés
1er et 2d trimestres 2026**

- Un membre a été signalé comme prétendant faussement détenir une certification CIA sur le site de son entreprise. Après avoir vérifié le registre officiel des CIAs, L'IIA a contacté le membre. Celui-ci a fourni la preuve que cette allégation résultait d'un malentendu administratif, et la mention « CIA » a été immédiatement supprimée du site de l'employeur suite à sa demande. L'affaire a été classée.
- Un institut national a dénoncé un membre pour avoir vendu du matériel de formation d'un tiers sans licence, ce qui constitue un délit de violation du droit d'auteur. Le rapport a été accompagné d'un décret de consentement d'un tribunal national dans lequel le membre a reconnu sa culpabilité et a été condamné à une peine avec sursis. Le membre a été radié du registre CIA et expulsé de L'IIA de façon permanente.
- Un institut national a signalé des soupçons de détournement de fonds par un membre du conseil d'administration. L'IIA a mené une enquête à la suite de laquelle des poursuites pénales ont été engagées contre celui-ci. Le membre a été radié du registre CIA et exclu de L'IIA de façon permanente et poursuivi en justice.
- Un centre d'examen CIA a signalé un candidat pour violation des règles de l'examen et a porté comme preuve un enregistrement vidéo montrant qu'il avait utilisé un appareil portable pour prendre des photos de l'examen. Ceci constituant un délit de violation du droit d'auteur ainsi que des règles de l'examen, le membre s'est vu interdire de se présenter à tout examen CIA futur et a été expulsé de L'IIA.
- Une personne s'est faussement présentée comme titulaire d'une certification CIA lors d'une demande d'emploi en fournissant un certificat CIA falsifié. Après vérification, une lettre de cessation et de désistement a été envoyée à cette personne. L'IIA en a également rapporté le fait à l'institut national concerné, et ce dernier en a fait part à l'employeur.